



**nouvelle
convention
collective**
l'industrie de demain
s'écrit aujourd'hui

PUBLICS VISÉS

- Fonctions RH
- DAF/RAF
- Dirigeants
- Managers opérationnels

OBJECTIF VISÉ

Valider la classification
de tous les emplois de l'entreprise
pour décembre 2023
et préparer la bascule en 2024

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Supports UIMM
- Animateurs sur site

ANIMATEURS

Équipe emploi et conseil RH
de l'Udimec

① Identifier les emplois

- # Recenser et différencier les emplois existants
- # Recueillir les données en situation de travail
- # Cartographier les emplois de l'entreprise

② Décrire les emplois

- # Formaliser les contenus réels de travail
- # Identifier les activités significatives
- # Rédiger les fiches descriptives d'emploi

③ Coter les emplois

- # Assimiler les critères classants du référentiel
- # Evaluer les emplois à l'aide du référentiel

④ Classer les emplois

- # Affecter chaque emploi à sa classe et son groupe
- # Evaluer la cohérence d'ensemble
- # Vérifier la cohérence du classement avec les salaires minimaux hiérarchiques de la Branche
- # Identifier les sous-cotations et sur-cotations

⑤ Anticiper la « bascule » en 2024

- # Identifier les points de vigilance
- # Préconiser un plan d'actions

Informations pratiques

- Durée de prestation : sur mesure de 1,5 à 5 jours selon le souhait de l'entreprise et en fonction du nombre d'emplois dans l'entreprise
- Calendrier d'intervention à définir avec l'entreprise
- 1 000€ HT/jour (possibilité de financement à valider auprès de l'OPCO2I)

Contact Udimec : service emploi et conseil RH de l'Udimec
Votre chargé d'affaires
ou accueil@udimec.fr - Tél. : 04 76 41 49 49